

LA 2042 IOM ET SES RÉFÉRENCES DANS LA BROCHURE

PAGE

2042 K IOM
cerfa
N°14220 * 10

DÉCLARATION
REVENUS 2019 **INVESTISSEMENTS OUTRE-MER**

19



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____


Cette déclaration vous permet de déclarer les réductions d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer en application des articles 199 undecies A, 199 undecies B et 199 undecies C du code général des impôts (CGI) ainsi que le crédit d'impôt au titre des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer en application des articles 199 ter U et 244 quater W du CGI. Elle doit être jointe à votre déclaration de revenus n° 2042. Vous pouvez également déclarer vos réductions et crédit d'impôt en déclarant vos revenus en ligne.

CALCUL DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT
Pour calculer vos réductions d'impôt, utilisez les fiches de calcul que vous trouverez pages 7 et 8.

MONTANT DES RÉDUCTIONS ET CRÉDIT D'IMPÔT
Indiquez le montant des réductions et crédit d'impôt dans les cases correspondantes, pages 2 et suivantes.

OPTION
278 _____ Vous optez pour le plafonnement des réductions d'impôt pour investissements outre-mer à 11 % du revenu imposable (15%¹ ou 13%² pour certains investissements) **HQA COCHEZ** [>>>](#)

1. Investissements dans le logement social; investissements immobiliers engagés avant le 1.1.2011; investissements dans le cadre d'une entreprise agréés avant le 5.12.2010.
2. Investissements dans le logement (article 199 undecies A) engagés avant le 1.1.2012 et investissements dans le cadre d'une entreprise (article 199 undecies B) agréés du 5.12.2010 au 27.9.2011.

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ Le _____

RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (art. 199 undecies A du CGI)

Investissements susceptibles d'ouvrir droit à réduction d'impôt au titre de l'année 2019 :

- acquisition ou construction de logement destiné à la location: logement achevé (ou acquis si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) de 2015 à 2019.
- L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier doit être intervenue au plus tard en 2017 (réalisation de l'investissement);
- acquisition ou construction de logement destiné à l'habitation principale: logement achevé (ou acquis si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) de 2010 à 2019. L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier doit être intervenue au plus tard en 2017 (réalisation de l'investissement);
- réalisation de travaux: travaux achevés de 2015 à 2019 (à l'exception des travaux réalisés dans les DOM et achevés du 1.1.2016 au 1.3.2017 qui n'ouvrent pas droit à la réduction d'impôt, sauf dispositions transitoires);
- souscription au capital de certaines sociétés: souscription réalisée de 2015 à 2017.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés jusqu'au 31.12.2008 HQB

Investissements réalisés en 2009

- Investissements ayant fait l'objet avant 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier

ou d'un acompte d'au moins 50% HQCL

- Autres investissements HQL

Investissements réalisés en 2010

- Investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier

ou d'un acompte d'au moins 50% AVANT 2009 EN 2009 HQT HQM

- Autres investissements HQD

Investissements réalisés en 2011

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% AVANT 2009 EN 2009 EN 2010 HOA HOB HOC

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% AVANT 2009 EN 2009 EN 2010 HOH HOI HOJ

- Autres investissements HOK

Investissements réalisés en 2012

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location HFC

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% AVANT 2009 EN 2009 EN 2010 HOL HOM HON

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% AVANT 2009 EN 2009 EN 2010 EN 2011 HOO HOP HOQ HOR

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% AVANT 2009 EN 2009 EN 2010 EN 2011 HOS HOT HOU HOV

- Autres investissements HOW

Investissements réalisés en 2013

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location HGC

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HOD

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% EN 2010 EN 2011 HOE HOF

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% EN 2010 EN 2011 EN 2012 HOG HOX HOY

- Autres investissements HOZ

Investissements réalisés en 2014

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location HHC

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HUA

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% EN 2010 EN 2011 HUB HUC

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013 ou 2014, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% EN 2010 EN 2011 EN 2012 HUD HUE HUF

- Autres investissements HUG

>>>

Investissements réalisés en 2015

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location ou des travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique **HIC COCHEZ**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 **HUH**
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% **EN 2010** **EN 2011** **EN 2012**
HUI **HUJ**
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% **EN 2010** **EN 2011** **EN 2012**
HUK **HUL** **HUM**
- Autres investissements **HUN**

Investissements réalisés en 2016

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location ou des travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique **HJC COCHEZ**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 **HUO**
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% **EN 2010** **EN 2011**
HUP **HUQ**
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% **EN 2010** **EN 2011** **EN 2012**
HUR **HUS** **HUT**
- Autres investissements **HUU**

Investissements réalisés en 2017

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location ou des travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique **HKC COCHEZ**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 **HVA**
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% **EN 2010** **EN 2011**
HVB **HVC**
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% **EN 2010** **EN 2011** **EN 2012**
HVD **HVE** **HVF**
- Autres investissements **HVG**

Investissements réalisés en 2018

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique **HVH**

- Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique **HVI**

RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL (article 199 undecies C du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2019 ("investissements réalisés en 2019"):

- acquisition ou construction de logement: logement achevé (ou acquis si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) en 2019;
- réalisation de travaux: travaux achevés en 2019;
- souscription au capital de certaines sociétés: souscription réalisée en 2019.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés en 2019

- Investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% en 2013 ou 2014
- Autres investissements

HYC
HYD

Report de réductions d'impôt non imputées les années antérieures

- Investissements réalisés en 2014

- investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
- autres investissements

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HXA	HXB	HXC
		HXE

- Investissements réalisés en 2015

- investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HXF	HXG	HXH
		EN 2013 OU 2014
		HXI
		HXK

- autres investissements

- Investissements réalisés en 2016

- investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HXL	HXM	HXN
		EN 2013 OU 2014
		HXO
		HXP

- autres investissements

- Investissements réalisés en 2017

- investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HXQ	HXR	HXS
		EN 2013 OU 2014
		HXT
		HXU

- autres investissements

- Investissements réalisés en 2018

- investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% en 2013 ou 2014

HYA
HYB

- autres investissements

272

RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (article 199 undecies B du CGI)

Investissements pour lesquels le fait génératrice de la réduction d'impôt est intervenu en 2019 ("investissements réalisés en 2019"):

- acquisition d'un bien meuble: mise en service du bien en 2019;
- acquisition ou construction d'un immeuble: achèvement des fondations en 2019;
- rénovation ou réhabilitation d'hôtel: travaux achevés en 2019.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2019

Investissements ayant fait l'objet en 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

<ul style="list-style-type: none"> - Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt..... - Investissements dans votre entreprise - Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe: <ul style="list-style-type: none"> • montant de la réduction d'impôt calculée..... • montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2019 	<table border="0"> <tr> <td>À HAUTEUR DE 52,63 %</td> <td>À HAUTEUR DE 62,5 %</td> </tr> <tr> <td>HFN</td> <td>HFO</td> </tr> </table> <table border="0"> <tr> <td>À HAUTEUR DE 62,5 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>HFP</td> <td></td> </tr> </table> <table border="0"> <tr> <td>HFQ</td> <td></td> </tr> <tr> <td>HFR</td> <td></td> </tr> </table>	À HAUTEUR DE 52,63 %	À HAUTEUR DE 62,5 %	HFN	HFO	À HAUTEUR DE 62,5 %		HFP		HFQ		HFR	
À HAUTEUR DE 52,63 %	À HAUTEUR DE 62,5 %												
HFN	HFO												
À HAUTEUR DE 62,5 %													
HFP													
HFQ													
HFR													

Autres investissements

<ul style="list-style-type: none"> - Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt - Investissements dans votre entreprise - Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe: <ul style="list-style-type: none"> • montant de la réduction d'impôt calculée • montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2019 	<table border="0"> <tr> <td>À HAUTEUR DE 56 %</td> <td>À HAUTEUR DE 66 %</td> </tr> <tr> <td>HFS</td> <td>HFT</td> </tr> </table> <table border="0"> <tr> <td>HFU</td> <td></td> </tr> </table> <table border="0"> <tr> <td>HFV</td> <td></td> </tr> <tr> <td>HFW</td> <td></td> </tr> </table>	À HAUTEUR DE 56 %	À HAUTEUR DE 66 %	HFS	HFT	HFU		HFV		HFW	
À HAUTEUR DE 56 %	À HAUTEUR DE 66 %										
HFS	HFT										
HFU											
HFV											
HFW											

REPORT DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT NON IMPUTÉES LES ANNÉES ANTÉRIEURES

Investissements réalisés en 2014

Investissements agréés du 5.12.2010 au 27.9.2011

Investissements ayant fait l'objet en 2010 ou 2011 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

	EN 2010	EN 2011
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 52,63 % HAA	À HAUTEUR DE 62,5 % HAB
• investissements dans votre entreprise	HAC	HAF
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HAE	HAG

Autres investissements

- Investissements ayant fait l'objet en 2010 ou 2011 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

	EN 2010	EN 2011
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 52,63 % HAK	À HAUTEUR DE 62,5 % HAL
• investissements dans votre entreprise	HAM	HAP
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HAO	HAQ

- Investissements ayant fait l'objet en 2012 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 52,63 % HAU	À HAUTEUR DE 62,5 % HAV
• investissements dans votre entreprise	HAW	HAY

- Investissements autres que ceux des lignes précédentes

• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 52,63 % HBA	À HAUTEUR DE 62,5 % HBB
• investissements dans votre entreprise	HBE	
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HBG	

>>>

Investissements réalisés en 2015

- Investissements ayant fait l'objet en 2010 ou 2011 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

	EN 2010	EN 2011
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 52,63 % HBI	À HAUTEUR DE 62,5 % HBJ
• investissements dans votre entreprise	HBK	HBN
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HBM	HBO HBR

- Investissements ayant fait l'objet en 2012, 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

	EN 2012	EN 2013 OU 2014
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 52,63 % HBS	À HAUTEUR DE 62,5 % HBT
• investissements dans votre entreprise	HBU	HBX
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HBW	HBY HBZ HCB

- Autres investissements

	À HAUTEUR DE 56 %	À HAUTEUR DE 66 %
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	HCC	HCD
• investissements dans votre entreprise	HCE	
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HCG	

Investissements réalisés en 2016

- Investissements ayant fait l'objet en 2012, 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

	EN 2012	EN 2013 OU 2014
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 52,63 % HCI	À HAUTEUR DE 62,5 % HCJ
• investissements dans votre entreprise	HCK	HCN
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HCM	HCO HCP HCR

- Autres investissements

	À HAUTEUR DE 56 %	À HAUTEUR DE 66 %
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	HCS	HCT
• investissements dans votre entreprise	HCU	
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HCW	

Investissements réalisés en 2017

- Investissements ayant fait l'objet en 2012, 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

	EN 2012	EN 2013 OU 2014
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 52,63 % HDI	À HAUTEUR DE 62,5 % HDJ
• investissements dans votre entreprise	HDK	HDN
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HDM	HDO HDP HDR

- Autres investissements

	À HAUTEUR DE 56 %	À HAUTEUR DE 66 %
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	HDS	HDT
• investissements dans votre entreprise	HDU	
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HDW	

Investissements réalisés en 2018

- Investissements ayant fait l'objet en 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

	À HAUTEUR DE 52,63 %	À HAUTEUR DE 62,5 %
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	HEN	HEO
• investissements dans votre entreprise	HEP	
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HER	

- Autres investissements

	À HAUTEUR DE 56 %	À HAUTEUR DE 66 %
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	HES	HET
• investissements dans votre entreprise	HEU	
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HEW	

FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (ARTICLE 199 UNDECIES A DU CGI)

ADRESSE DU LOGEMENT OU NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ	DATE DU FAIT GÉNÉRATEUR DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	BASE DE CALCUL ANNUELLE DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX				RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter cases HQB à HVI
			RÉGIME NORMAL	LOGEMENT UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE (QP)	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QP ET UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE	
Secteur du logement							
Habitation principale du contribuable (acquisition ou construction de logements neufs)			× 10 %	× 25 %	× 29 %	× 35 %	× 39 %
Investissement réalisé ou engagé avant 2011	× 10 %	× 22 %	× 26 %	× 31 %	× 35 %
Investissement engagé ou réalisé en 2011	× 10 %	× 18 %	× 22 %	× 26 %	× 29 %
Investissement réalisé de 2012 à 2017
Travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique¹ ou le risque cyclonique²			× 20 %	× 18 %	× 22 %	× 26 %	× 29 %
Investissement réalisé de 2015 à 2019
Location nue dans le secteur libre							
Investissement réalisé de 2012 à 2017:							
– permis de construire délivré avant 2011	× 20 %	× 30 %	× 33 %	× 38 %	× 40 %
– permis de construire délivré en 2011	× 20 %	× 22 %	× 25 %	× 30 %	× 33 %
Location nue dans le secteur intermédiaire							
Investissement réalisé de 2012 à 2017:							
– permis de construire délivré avant 2011	× 20 %	× 38 %	× 40 %	× 45 %	× 48 %
– permis de construire délivré en 2011	× 20 %	× 34 %	× 37 %	× 41 %	× 45 %
– permis de construire délivré en 2012	× 20 %	× 26 %	–	–	–
Autres secteurs d'activité (souscription au capital de certaines sociétés)			× 20 %	× 38 %	–	–	–
Investissement réalisé de 2015 à 2017

1. Dans les DOM, les travaux achevés du 1.1.2016 au 1.3.2017 n'ouvrent pas droit à la réduction d'impôt à l'exception de ceux pour lesquels des acomptes au moins égaux à 50% de leur prix ont été versés au plus tard le 31.12.2015.

Les travaux achevés du 2.3.2017 au 31.12.2017 ouvrent droit à la réduction d'impôt quelle que soit la date de leur engagement par le versement d'acomptes.

2. Travaux de confortation contre le risque cyclonique réalisés à compter du 1.1.2018.

FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE EN 2019 (ARTICLE 199 UNDECIES B DU CGI)

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	TAUX DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT			RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter cases HFN à HFW
		INVESTISSEMENTS DIRECTS	LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 62,5% OU DE 66 % ¹	LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 52,63% OU DE 56 % ¹	
Tous secteurs d'activité – Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %
– Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna	× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %
Production d'énergie renouvelable – Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %
– Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna	× 53,55 %	× 63,42 %	× 61,77 %
Rénovation, réhabilitation d'hôtel – Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte	× 53,55 %	× 63,42 %	× 61,77 %
– Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis-et-Futuna, TAAF	× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %
– Saint-Barthélemy	× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %
Pose de câbles sous-marins (toutes collectivités d'outre-mer)	× 38 %	–	–

1. Les taux de 66 % et 56 % sont applicables aux investissements réalisés à compter du 1.1.2015 à l'exception de ceux qui bénéficient de dispositions transitoires.

FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL EN 2019

(ARTICLE 199 UNDECIES C DU CGI)

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter case HYC OU HYD
× 50 %	
× 50 %	
× 50 %	